

Informations de base	
2006/2599(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation de la Mauritanie	
Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Mauritanie	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
06/07/2006	Décision du Parlement	T6-0323/2006	Résumé
06/07/2006	Résultat du vote au parlement		
06/07/2006	Débat en plénière		
06/07/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2599(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0399/2006	04/07/2006	
Proposition de résolution		B6-0403/2006	04/07/2006	
Proposition de résolution		B6-0407/2006	04/07/2006	
Proposition de résolution		B6-0409/2006	04/07/2006	
Proposition de résolution		B6-0413/2006	04/07/2006	
Proposition de résolution		B6-0416/2006	04/07/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0323/2006	06/07/2006	Résumé

Résolution sur la situation de la Mauritanie

2006/2599(RSP) - 06/07/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Mauritanie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement prend acte avec satisfaction des engagements des autorités de transition en faveur de l'instauration de la démocratie en Mauritanie, encourage les autorités de transition à mener à bien ce processus démocratique dans le respect des engagements pris et souligne qu'il suivra avec vigilance le déroulement de ce processus jusqu'à son terme. Il se réjouit du bon déroulement du référendum du 25 juin 2006 et souligne que le vote massif des Mauritaniens en faveur de la nouvelle Constitution constitue une étape décisive du processus de transition démocratique.

Les députés se félicitent de l'adoption d'un calendrier pour la tenue d'un référendum constitutionnel, de la tenue d'élections législatives, municipales et présidentielles ainsi que de la mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI). Dans ce contexte, ils invitent le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD), le gouvernement de transition et la CENI à compléter le recensement et la distribution des cartes électorales. La Commission est invitée à décider de l'envoi d'une Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOEUE).

Le Parlement recommande que tout soit mis en œuvre afin que les Mauritaniens de l'étranger puissent être mis en situation de voter lors des futurs scrutins. Il estime en outre que le financement des partis politiques doit se faire sur la base de leur représentation aux élections municipales et qu'une part du financement doit être attribuée sous forme d'aide matérielle.

La résolution se félicite de l'abolition de la censure des médias, de la liberté de parole des représentants des partis politiques et de la société civile en Mauritanie et des engagements pris par le gouvernement de transition de lutter contre la corruption et de la volonté de coopération des autorités mauritaniennes dans la lutte contre l'immigration irrégulière.

Le CMJD et le gouvernement de transition sont invités à poser des actes forts sur la question du passif humanitaire, des réfugiés et des séquelles de l'esclavage, ainsi que sur l'impunité des crimes économiques. Quant aux autorités mauritaniennes, présentes et futures, elles sont invitées : a) à s'attaquer à la question des inégalités dans la répartition des richesses et à introduire un minimum de justice sociale en Mauritanie ; b) à tirer avantage de la nouvelle ressource pétrolière pour répondre aux besoins de la population, notamment en matière de santé et d'éducation.

Le Parlement invite enfin la Commission européenne et les autorités mauritaniennes à conclure à temps les négociations de l'accord de pêche, ainsi qu'à mettre en place une politique adéquate en vue de protéger les ressources halieutiques et de préserver la biodiversité marine et terrestre.